



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 15 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	09/12/2025
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club Gj St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 14 du 02 décembre 2025 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de match

⌚ Période du 01 décembre au 07 décembre 2025

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

- ➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.
- ➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.
- ➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

La Commission rappelle qu'elle ne répond qu'aux demandes des clubs transmises par la messagerie officielle.

- Mail du club d'Angers Croix Blanche : le président a répondu.
- Mail du club de Cholet So : le président a répondu.
- Mail du club de Chalonnes Chaufonds : le président a répondu.
- Mail du club de Gennes les Rosiers : le président a répondu.
- Mail du club d'Allonnes Brain Uf : le président a répondu.
- Mail du club d'Angers Sco : le président a répondu.
- Mail du club de Chazé Vern As : le président a répondu.

Prochaine réunion : Lundi 15 décembre 2025 15h

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2025/2026

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visituse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
07-déc-25	Avrillé As 49 1	St Barthélémy Foot 1	53584827	Seniors M D1	A	Avrillé As 49 1	50 €
07-déc-25	Christopheseguinière 2	Val Erdre Auxence As 1	53589955	Seniors M D2	B	Christopheseguinière 2	50 €
07-déc-25	Est Anjou Fc 1	Mazé Us 1	53621356	Seniors M D3	F	Est Anjou Fc 1	50 €
07-déc-25	Morannes Es 2	Durtal Aiglons 1	53621356	Seniors M D3	F	Morannes Es 2	50 €
07-déc-25	Fougeré Vaulandry Sc 2	Seiches Marcé As 3	54593896	Seniors M D5	E	Fougeré Vaulandry Sc 2	50 €
07-déc-25	Cholet Nuaillé Esspg 1	St Lézin As Mauges 2	54684792	Seniors M D5	G	Cholet Nuaillé Esspg 1	50 €
07-déc-25	Cholet Nuaillé Esspg 2	Aubry Chaudron 4	54684926	Seniors M D5	H	Cholet Nuaillé Esspg 2	50 €
07-déc-25	Trélazé Foyer 2	Gf Sevremoine 1	54596417	Seniors F D2	Unique	Trélazé Foyer 2	50 €
07-déc-25	Angers Copains 36	Brissac Aubance Es 36	53429030	Vétérans D1	Unique	Angers Copains	50 €
07-déc-25	Angers Ndc 36	Beaucouzé Sc 36	53429032	Vétérans D1	Unique	Angers Ndc	50 €
07-déc-25	Angers Ndc 37	Angers Doutre Sc 36	53429822	Vétérans D3	Unique	Angers Ndc	50 €
07-déc-25	Baugé Ea Baugeois 1	Villevêque Soucelles 1	55084450	U17 / D1	B	Baugé Ea Baugeois	50 €
06-déc-25	Avrillé As 49 1	Bouchemaine Es 1	55082144	U15 G D1	A	Avrillé As 49	50 €
06-déc-25	St Léger-St Lambert 1	Andrezy-Jub-Jallais 1	55082527	U15 G D1	D	St Léger-St Lambert	50 €
06-déc-25	E/St Hilaire-Coron 1	Gf Orée Football 1	55050650	U15 F D1	B	E/St Hilaire-Coron 1	50 €
06-déc-25	Orée Scol 3	Beaupréau Chapelle 4	55051851	U13 G D3	M	Orée Scol 3	50 €